



CADRE D'INTEGRATION DE LA JEUNESSE

A LA COMMISSION DE L'OCEAN INDIEN

TABLE DES MATIERES

CADRE D'INTEGRATION DE LA JEUNESSE A LA COMMISSION DE L'OCEAN INDIEN	3
Introduction.....	3
Vision.....	4
Mission	5
Contexte et justification.....	5
Défis	6
Reconnaissance, engagement et participation.....	7
Stratégies	9
LES AXES STRATÉGIQUES.....	10
STRATEGIE 1. La prise en compte de la dimension jeune dans le mandat de la COI	10
STRATEGIE 2 : Recherche et Développement, l'Observatoire des droits des jeunes	14
STRATÉGIE 3 : Des partenariats stratégiques.....	20
STRATÉGIE 4 : Le plaidoyer	22
STRATEGIE 5 : Renforcement des capacités.....	25
STRATEGIE 6 : Un mécanisme pour le partage d'informations entre les pays de la région et avec d'autres régions.....	26
Annexe 1 – Structure organisationnelle pour l'intégration de la jeunesse à la COI.....	28

CADRE D'INTEGRATION DE LA JEUNESSE A LA COMMISSION DE L'OCEAN INDIEN

Introduction

Afin de construire une région dans laquelle les jeunes jouissent de leurs droits et sont habilités à développer tout leur potentiel en tant qu'agents du changement, la Commission de l'océan Indien (COI) propose le présent cadre d'intégration de la jeunesse, comme axe transversal de la coopération portée par la COI, conformément à la décision 3f du 36^{ème} Conseil des ministres de la COI¹.

Le cadre consiste à reconnaître le potentiel des jeunes afin de promouvoir leur pleine participation au processus de développement durable de l'Indianocéanie.

La valeur ajoutée de la COI réside dans son mandat, son expérience et sa compétence à soutenir la coopération entre les États membres et à les aider à atteindre les objectifs de développement durable. Le cadre d'intégration de la jeunesse ici proposé, se fera sur une base pilote pour une durée initiale de quatre ans dès son approbation par l'instance de la COI. Il est conforme aux priorités définies dans "Youth 30", la stratégie des Nations unies pour la jeunesse, dont l'élément clé est la participation effective des jeunes aux processus de prise de décision à tous les niveaux : local, national, régional et international. Alors qu'il existe dans les pays et à l'international des plateformes offrant aux jeunes des opportunités de participation pour répondre aux enjeux, de telles structures n'existent pas, à ce jour, dans l'Indianocéanie.

Aujourd'hui, les jeunes constituent une partie dynamique et démographiquement importante de la population : 1,2 milliard de jeunes âgés de 15 à 24 ans représentent 16% de la population mondiale. Dans les pays de la COI, notamment les Comores, la France/Réunion, Madagascar, Maurice et les Seychelles, la situation des jeunes, leurs droits, leurs priorités, le potentiel qu'ils représentent, est un domaine qui mérite une attention particulière. Le présent cadre d'intégration tient compte de cette situation et entend y répondre dans le cadre du mandat régional de la COI.

Au niveau de l'Indianocéanie, les 9 millions de jeunes représentent 30% de la population de tous les États membres de la COI, avec près de 80% des jeunes de la région vivant à Madagascar. Placer la jeunesse dans un contexte démographique donne une idée de l'ampleur de la jeunesse, de la part importante de la population régionale qu'elle représente et de la force significative qu'elle constitue pour le développement de la région. C'est en s'inspirant de cette situation que la COI propose ce cadre qui vise à intensifier son travail avec et pour les jeunes, permettant ainsi de mieux exprimer le potentiel de la jeunesse de la région. L'approche adoptée consiste à conceptualiser la jeunesse non pas comme un problème, mais plutôt comme un atout et un partenaire indispensable dans le développement et la construction de sociétés inclusives et stables.

¹ Décision 3.f: « Le Conseil des ministres valide la proposition de faire de la thématique jeunesse une action transversale de la COI »

La présente proposition d'intégration de la jeunesse à la COI, tient également compte de la diversité du contexte dans lequel vivent les jeunes et propose les initiatives au niveau régional visant à apporter une réponse aux défis auxquels ils sont confrontés, à leurs ambitions et aux conditions de leur développement. C'est dans cet esprit que la COI entend contribuer aux efforts déjà entrepris par les États membres pour promouvoir la reconnaissance des jeunes et encourager leur participation au processus de développement.

Le présent cadre vise à promouvoir l'engagement actif des jeunes dans les efforts de développement durable, tout en étant conscient des menaces et des défis existants, y compris les impacts du changement climatique, le chômage, la pauvreté, l'inégalité des sexes, l'instabilité et l'incertitude qui poussent les jeunes à migrer à la recherche d'un avenir meilleur. L'objectif ultime est de donner la place que les jeunes méritent dans la construction d'une Indianocéanie prospère et stable.

Ce cadre d'intégration de la jeunesse à la COI vise à offrir aux jeunes de l'Indianocéanie la possibilité d'aborder avec la COI les enjeux auxquels la région est confrontée, notamment la gestion des biens communs et les questions pour lesquelles une réponse collective constitue une valeur ajoutée. Les jeunes constitueront un socle incontournable pour la réalisation du présent cadre en assurant un rôle d'interface clé entre l'action régionale et celle des États Membres.

Les jeunes seront appelés à participer aux processus de prise des décisions et au plaidoyer sur les questions d'intérêt régional sur lesquelles portent la mission de la COI, notamment dans ses projets et programmes.

Le présent cadre d'intégration de la jeunesse se fonde sur un certain nombre de principes universels qui guident les politiques de la jeunesse adoptées par les organismes internationaux et régionaux, notamment l'Organisation des Nations unies (ONU), l'Union africaine (UA), l'Union européenne (UE), le Commonwealth et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). La COI contribuera aux priorités d'action de la stratégie de l'ONU pour la jeunesse, Jeunesse 2030, adoptée en 2018.

Ce cadre définit la tranche d'âge comprise entre 18 et 30 ans, comme étant l'âge de la jeunesse dans la coopération portée par la COI.

Vision

Notre vision est celle d'une région qui reconnaît le potentiel de la jeunesse, ce « *soft power* », en tant que vecteur du changement, et où les jeunes participent aux processus de prise de décisions concernant leurs communautés, leurs pays et la région.

Mission

Notre mission consiste à donner la voix aux jeunes, renforcer leur capacité afin qu'ils puissent bénéficier des opportunités de participation dans les réponses aux enjeux régionaux

Contexte et justification

Les jeunes représentent une part importante de la population totale des États membres, 30 826 048 en 2020, avec une démographie qui varie d'un pays à l'autre, mais qui présente des caractéristiques communes dans cette partie de l'océan Indien en constante évolution sur le plan économique, social et politique, avec des différences entre les États membres en termes de statut socio-économique, de démographie et de degré de participation des jeunes dans leurs organes de décision.

Les populations des Comores et de Madagascar sont caractérisées par leur jeunesse. Madagascar compte 25,7 millions d'habitants, dont 8 682 432 jeunes âgés de 14 à 30 ans, soit 33,8% de la population totale. Les résultats du RGPH-3 montrent que les enfants et les jeunes représentent une proportion importante de 72,6% (soit 18.636.517 habitants) de la population totale du pays. 50% de la population de l'Union des Comores a moins de 19,4 ans. Le dernier recensement, en 2017, montre que sur une population de 758 316 habitants, les 15 - 24 ans sont près de 143 000, dont 25 000 ont moins de 18 ans. A noter que l'âge médian des Comores est proche de celui de Madagascar (19,2 ans en 2014). A titre de comparaison, l'âge médian est de 37,3 ans à Maurice pour une population totale de 1,26 million d'habitants en 2020.

Pour permettre une comparaison de la situation démographique, citons les données extraites du dernier rapport sur l'état de la population mondiale (UNFPA, 2022). Les adolescents et les jeunes de 10 à 24 ans représentent 31% de la population aux Comores, 32% à Madagascar, 20% à Maurice, 23% à la Réunion et 21% aux Seychelles.

L'espérance de vie à la naissance des hommes est de 63 ans aux Comores, 66 ans à Madagascar, 72 ans à Maurice, 70 ans aux Seychelles et 78 ans à La Réunion.

Selon les données de 2019, 175 000 Réunionnais ont entre 15 et 29 ans, soit 21% de la population de l'île. 40 % des femmes et 32 % des hommes sont en formation à 20 ans ; 31 % des sortants n'ont pas de diplôme ; 34,5 % des 15-29 ans ne sont ni en emploi ni en formation ; 55 % des jeunes foyers fiscaux indépendants vivent sous le seuil de pauvreté. En 2015, 31 200 jeunes de 15 à 29 ans nés à La Réunion vivaient en France métropolitaine ; les jeunes qui partent en mobilité s'insèrent plus facilement sur le marché du travail ; parmi les jeunes en mobilité sans diplôme, 30 % sont en emploi contre 19 % de ceux qui ne sont pas partis.

En termes de développement humain, dans le classement 2019 de l'IDH, les Comores et Madagascar sont respectivement 156e et 164e, tandis que les Seychelles sont 67e et Maurice 66e. Le PIB par habitant est respectivement de 1596 et 3099 dollars pour Madagascar et les Comores, de 25 266 dollars pour Maurice et de 26 903 dollars pour les Seychelles.

L'hétérogénéité du développement socio-économique se reflète dans les indicateurs qui montrent, par exemple, les différences de PIB par habitant : 1596 \$ et 3099 \$ pour Madagascar et les Comores respectivement ; 25,266 \$ pour Maurice, et 26,903 pour les Seychelles. En ce qui concerne la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), les retards accumulés représentent un risque pour la réalisation de la majorité des 17 ODD, et nous notons les difficultés rencontrées par les Comores et Madagascar, notamment en ce qui concerne le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté, le nombre de personnes vivant sous un seuil de moins de 1,90 USD par jour, le seuil de pauvreté national, et les dépenses de consommation finale des ménages par habitant, entre autres.

Le nombre moyen d'années de scolarité des jeunes : 5,1 ans aux Comores, 6,1 ans à Madagascar, 9,5 ans à Maurice et 10 ans aux Seychelles. En fait, il faut noter qu'actuellement aux Comores et à Madagascar, les systèmes de protection sociale, d'éducation, de santé et d'insertion professionnelle, entre autres, font face à des difficultés, alors qu'à Maurice, à la Réunion et aux Seychelles, les services sont généralement efficaces.

Défis

Si les jeunes représentent une part importante de la population des États membres et constituent un atout considérable pour le développement, ils sont confrontés à un certain nombre de problèmes et de défis communs, dont l'ampleur varie d'un État membre à l'autre. Le développement social, y compris les droits des jeunes, n'est pas toujours reconnu et respecté. Les jeunes sont exposés à des comportements à risque qui les rendent vulnérables aux drogues, aux maladies sexuellement transmissibles, notamment le VIH/SIDA, aux abus et à la violence, à l'insécurité, à la discrimination, à la marginalisation, ce qui conduit dans certains contextes à une augmentation du malaise ressenti au sein de la population jeune. Les droits des femmes sont également mis à mal, avec une nette augmentation des cas de violence à leur encontre, et un déséquilibre entre les sexes à tous les niveaux de la vie professionnelle.

Des contraintes existent pour offrir aux jeunes des opportunités et des expériences qui favorisent leur intégration dans la société, leur permettant d'être des membres responsables de la société, de jouer un rôle actif dans la société civile et dans les processus décisionnels, et d'être des agents du changement.

Comme ailleurs, dans d'autres régions du monde, les jeunes sont connectés les uns aux autres comme jamais auparavant, veulent exercer leurs droits et exigent l'accès à une éducation de qualité, aux soins de santé ou à un travail décent, entre autres. Mais dans la région, il existe des différences dans les niveaux de connexion par la technologie, les médias et l'Internet, les compétences technologiques ou numériques, la participation à l'économie numérique, l'accès à une éducation de qualité, l'emploi. Malgré l'évolution des circonstances au niveau mondial, tous les jeunes ne sont pas en mesure de profiter des nouvelles opportunités, car ils ne disposent pas des compétences, des informations ou de l'accès à ces opportunités nécessaires pour bénéficier du processus de développement.

Les niveaux et l'étendue de la pauvreté qui touche les jeunes sont très divers, tout comme d'autres indicateurs sociaux liés à la scolarisation, à l'éducation, à l'accès aux services de santé, aux possibilités d'emploi, aux taux de chômage, à la sécurité et à l'accès aux technologies de l'information.

La région connaît également un désir croissant des jeunes de partir, de migrer, parfois dans des conditions risquées à la recherche d'un avenir meilleur, ou encore ceux qui sont victimes de violence physique, de marginalisation, de non-respect des droits de l'homme, ou, qui subissent les effets indirects du changement climatique, ceux qui sont directement touchés par les catastrophes naturelles, et ceux qui ont des difficultés à accéder à la justice.

Des obstacles qui peuvent empêcher un jeune de démontrer son potentiel à contribuer à son propre développement et à celui de sa communauté. La reconnaissance et la participation en tant qu'éléments clés pour valoriser les atouts des jeunes méritent d'être prises en considération.

Il existe également des défis liés à la défense des droits des jeunes, même s'ils constituent un atout pour les États membres et peuvent avoir un impact positif sur le développement de leurs pays respectifs si toutes les mesures sont prises pour assurer leur intégration sociale tout en respectant leurs droits humains. On constate un manque de sensibilisation et de soutien aux droits des jeunes, ainsi qu'à leur intégration dans les politiques et programmes les concernant. De ce point de vue, par exemple, les questions liées à l'amélioration des conditions de santé, à la protection juridique des jeunes, à l'accès aux services sociaux de base, à l'accès à l'éducation, à la formation, à l'accès à l'eau potable et à un environnement social sain, et à l'emploi relèveraient du domaine des droits.

Reconnaissance, engagement et participation

Comme les institutions internationales et régionales, la COI reconnaît que les jeunes représentent à la fois une opportunité et un défi. L'avancement de tout projet de société ne peut être complet sans que la majorité de la jeunesse d'un pays soit en mesure de le soutenir et de participer à sa mise en œuvre. Pour réussir cet objectif, il est primordial d'impliquer le citoyen dès son jeune âge, ce qui le permettra de se doter des capacités pour qu'il soit en mesure de participer à la gestion des biens communs régionaux mentionnés plus haut. Cet apprentissage est destiné à renforcer chez la jeune génération « *l'indianocéanité* », cet esprit d'appartenance à une région et la logique régionale.

Reconnaissant les réponses des pays au défi de la jeunesse, la COI, en tant qu'institution promouvant une perspective régionale des questions de développement, propose ce cadre basé sur la reconnaissance de la représentation et de la participation des jeunes dans les initiatives de développement régional. Celui-ci repose sur l'idée que la réalisation du potentiel des jeunes dépend de leur préparation à la participation à de telles initiatives.

Les principes et les valeurs qui sous-tendent ce cadre d'intégration de la jeunesse comprennent la reconnaissance des qualités, des talents et des capacités des jeunes, leur accès aux droits et aux opportunités d'autonomisation, d'inclusion, de participation, d'intégration de la dimension de genre, et le rejet de la discrimination sociale et de la marginalisation fondée sur le handicap.

Le cadre vise à garantir que les jeunes soient écoutés et impliqués dans les choix politiques au niveau régional et que les programmes qui en résultent soient plus susceptibles de répondre à leurs droits et à leurs besoins. Elle soutient toute stratégie qui offre aux jeunes la possibilité d'apprendre et de mettre en pratique des compétences de prise de décision dans leurs localités, communautés et contextes sociaux, où ils sont des agents clés du changement.

Le présent cadre repose sur la nécessité d'investir dans la jeunesse, en répondant aux besoins de la plus grande génération de jeunes de la région, en approfondissant l'orientation jeunesse des programmes existants sur l'emploi, l'esprit d'entreprise, l'inclusion politique, la citoyenneté et la protection des droits, et l'éducation, y compris la santé de la reproduction.

Est soulignée l'importance de l'inclusion sociale et économique des jeunes, garantissant leur pleine citoyenneté dans le développement, ce qui contribuera à accélérer la croissance économique, à renforcer la solidarité dans les sociétés et à répondre aux besoins et aux aspirations des jeunes dans les États membres.

Ce cadre d'intégration de la jeunesse aide les États membres à élaborer une politique nationale qui fournit des orientations et des approches efficaces pour permettre aux jeunes de contribuer aux efforts de développement et d'en bénéficier. Elle encourage les États membres à faire davantage d'efforts pour impliquer les jeunes dans les processus de négociation et de prise de décision.

Il soutient l'investissement dans la participation des jeunes en soutenant des programmes pour les initiatives, réseaux et organisations d'engagement civique des jeunes. Il encourage la participation des jeunes aux programmes thématiques qui les concernent, tels que l'éducation, la formation, l'emploi, la protection sociale, la santé reproductive, l'environnement, l'esprit d'entreprise.

Il encourage les États membres dans leurs efforts pour élaborer et mettre en œuvre des politiques et des programmes impliquant les jeunes et pour promouvoir la participation des jeunes au développement social et économique.

La COI cherchera à accroître la confiance des États membres et des institutions régionales dans la reconnaissance du potentiel des jeunes pour atteindre leurs objectifs de développement. La COI reconnaît que ce n'est qu'en collaborant et en travaillant avec eux, en les aidant à défendre leurs droits et en créant les conditions leur permettant de progresser et de jouer un rôle actif, qu'il sera possible de garantir la paix, la sécurité, la justice, la résilience au changement climatique et le développement durable pour tous. Afin de réaliser leurs droits et leurs choix, les jeunes méritent d'être investis dans leur avenir, car ils ouvrent la porte à d'innombrables opportunités.

La COI considère que la reconnaissance doit se traduire par des actions et que la prise en compte de la voix des jeunes à la prise de décision est un domaine prioritaire essentiel dans l'approche inclusive de la Commission à l'égard de la jeunesse.

Considérant que la reconnaissance symbolique des jeunes a ses limites, dans la mesure où elle ne leur permet pas d'influencer les objectifs de développement et d'obtenir des changements, la COI entend contribuer à ce besoin de reconnaissance des droits, de participation et de représentation des jeunes dans les programmes de développement des États membres.

Le cadre d'intégration de la jeunesse à la COI vise à renforcer l'engagement des jeunes et leur compréhension des droits humains et de la démocratie.

La COI reconnaît que les États membres ont souscrit à des engagements internationaux et régionaux visant à protéger les droits des enfants et des jeunes et qu'ils sont également engagés dans les ODD, notamment en matière de développement inclusif, de participation et de partenariat.

La COI se félicite que les États membres se soient engagés à mobiliser leurs énergies, y compris la participation des jeunes, pour mettre fin à toutes les formes de pauvreté, combattre les inégalités et faire face au changement climatique, en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte, y compris les jeunes.

La COI entend soutenir les États membres dans la réalisation de leurs engagements envers les ODD autour de 5 domaines d'action clés (Personnes, Prospérité, Planète, Paix et Partenariat) comme un appel à l'action de tous les pays, pauvres, riches et à revenu intermédiaire, pour promouvoir la prospérité tout en protégeant la planète.

La COI estime que les États membres, en adoptant les ODD, ont reconnu que l'éradication de la pauvreté doit s'accompagner de stratégies qui renforcent la croissance économique et répondent à une série de besoins sociaux, notamment l'éducation, la santé, la protection sociale et les possibilités d'emploi, tout en luttant contre le changement climatique et en protégeant l'environnement.

Cette position tient compte du fait que, dans la région, la relation entre les jeunes et les gouvernements peut être de nature hétérogène, de même que la participation des jeunes aux affaires publiques. Les politiques nationales de jeunesse varient en termes d'approche politique intégrée, de participation des jeunes à la prise de décision concernant leur autonomisation et le développement du pays en général.

Stratégies

Le présent cadre d'intégration de la jeunesse proposée par la COI comprend les axes stratégiques suivants :

1. Intégration de la dimension jeune dans le mandat de la COI et dans sa mission dans la gestion des biens communs régionaux ;
2. Recherche et développement par la mise sur pied d'un Observatoire des droits des enfants et des jeunes ;
3. La mise en place des partenariats stratégiques ;
4. Le plaidoyer pour la reconnaissance des droits des jeunes.
5. Le renforcement des capacités
6. Le partage d'informations entre les pays de la COI et avec d'autres pays.

LES AXES STRATÉGIQUES

STRATEGIE 1. La prise en compte de la dimension jeune dans le mandat de la COI

Cette stratégie repose sur deux dimensions principales : premièrement, le pouvoir des jeunes de participer aux processus de prise des décisions et d'influer sur le changement ; deuxièmement, l'interaction et la collaboration des jeunes avec la COI, les gouvernements des États Membres et les organisations nationales de jeunesse.

Août 2018. *Greta Thunberg, Fridays For Future*, c'est plus qu'un mouvement, c'est un phénomène qui secoue le monde adulte. Il déclenche une réflexion, casse les traditions dans le débat public international et démontre de manière sans équivoque, la force et l'énergie qui inspirent les jeunes afin que le monde les reconnaisse, qu'ils ont des droits, qu'ils sont des leaders et les acteurs du changement. La crise climatique est la thématique autour de laquelle le mouvement s'est construit. C'est un cri pour que les pays, les institutions internationales et régionales revoient le mode traditionnel de leur rapport avec les jeunes et de leur participation au règlement des problématiques qui touchent l'humanité.

Parmi les enseignements que l'on peut tirer du mouvement international pour les jeunes, la manière traditionnelle d'appréhender les grandes questions de société, les défis du développement nécessite un re-engineering, une nouvelle approche, et que toutes les thématiques liées au développement de la planète intéressent les jeunes. C'est dans cette optique que la COI se propose de renforcer la présence jeune dans son mandat de construction d'une région prospère, stable et pacifique. Elle est donc appelée à intégrer la dimension jeune dans son action, notamment dans les thématiques qu'elle appuie pour répondre aux enjeux régionaux et réaliser la gestion des biens communs, ainsi qu'à sa manière d'opérer dans le cadre de ses structures propres.

La prise en compte de la dimension jeune implique l'intégration dans l'ensemble des programmes et projets de la COI de l'élément jeune, soit, une participation dans les structures de l'organisation et une participation effective des jeunes dans les activités réalisées sous l'égide de la COI au niveau des États membres. Sur le plan interne, une autre manière d'opérer sera adoptée pour réaliser le présent cadre avec des **changements organisationnels**, un cadre institutionnel nouveau pour rendre effective la participation, et des dispositions budgétaires intégrées à chacun des programmes de la COI.

Les **capacités internes** de la COI sur les questions de jeunes seront améliorées. C'est ainsi qu'est prévu le renforcement des capacités du personnel pour qu'il puisse accélérer la prise en compte de la dimension jeune, y compris le genre, dans les programmes en cours ou à venir de la COI.

L'intégration dans les programmes

La dimension jeune comprend la **reconnaissance** par tous ceux qui animent les structures de la COI du potentiel des jeunes et leur participation effective dans un programme ou projet lors de toutes ses étapes, de la planification, sa mise en œuvre, à son évaluation finale. La dimension jeune est comprise comme intégrant impérativement la **dimension genre**. La COI va adopter une approche holistique et

orientée vers les jeunes et fournir un environnement au sein de ses organes décisionnels qui tient compte des expériences, des compétences, de l'expertise et des aspirations des jeunes.

La COI veillera à ce que les **mécanismes de participation** et de représentation des jeunes fassent partie des stratégies et des programmes sur la gestion des **biens communs**, en cours et à venir, avec des objectifs formulés. Ces mécanismes seront clairement formulés dans les documents de programme, tout en tenant compte de la nécessité d'une harmonisation dans les modalités préconisées.

Dans l'immédiat, sera effectué, **un examen des programmes existants** pour saisir la mesure de la considération qui est faite des jeunes en tant qu'acteurs du changement et bénéficiaires des programmes. Un état de la situation de chaque programme est entrepris afin de déterminer la manière d'y intégrer la dimension jeune ou de la renforcer.

Cette intégration de la jeunesse va impliquer la prise en compte des **besoins et les visions** propres aux jeunes, dans le cadre des thématiques traitées par chaque programme. Seront examinés si les besoins, les **préoccupations et les exigences des jeunes** sont bien présents dans les programmes et s'ils il y a une part consacrée à leur participation dans leur mise en œuvre. Ces mêmes considérations seront présentes dans toutes les phases de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des programmes à venir.

L'intégration de la jeunesse implique également d'examiner la part du **budget** des programmes, consacrée aux jeunes, en tant que bénéficiaires ou participants des programmes et activités exécutés par la COI. Cette considération est attendue dans toutes les phases, de l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation, des programmes et stratégies que la COI appuie, ou compte appuyer.

L'intégration de la dimension jeune implique de voir si les programmes contiennent des **informations sur les tendances, l'évolution de la pensée** sur les questions concernant les jeunes, les lacunes, les défis et les opportunités. Elle s'attache à saisir dans quelle mesure un programme contient des dispositions pour faire avancer l'autonomisation des jeunes, ou promouvoir et développer des partenariats visant à renforcer les capacités et l'autonomie des jeunes.

L'intégration de la dimension jeune dans l'action de la COI nécessite que des **résultats spécifiques** pour les jeunes fassent partie des plans stratégiques des unités de la COI. Les résultats spécifiques d'un programme ou d'une stratégie sont fondés sur une analyse situationnelle des jeunes, et il est attendu qu'une telle analyse soit comprise dans la construction de tout cadre logique développé pour les besoins programmatiques de la COI.

Étant donné que les jeunes seront les plus touchés par les décisions qui les intéressent le plus, ils ont le droit de participer au processus de prise de ces décisions. Au stade de l'**évaluation** de ce cadre d'intégration de la jeunesse à la COI, il sera nécessaire de déterminer si, dans l'ensemble, cette participation a permis d'influer sur le processus décisionnel en matière de planification. Il est attendu que la COI devienne un **espace intergénérationnel** promouvant l'engagement des jeunes en tant qu'acteurs clés et agents du changement.

Méthodologie de l'intégration

L'intégration de la variable jeune dans l'action de la COI sera facilitée par la **construction d'une matrice** constituée de deux catégories de données.

Dans la première catégorie, seront listés tous les actes qui démontrent que la participation est **effective et non simplement symbolique**, ce sont des indications de tout ce qui illustre le mieux la présence active des jeunes dans n'importe laquelle des étapes dans le processus de programmation.

Ces actes seront énumérés dans une colonne de la matrice d'intégration et seront croisés avec toutes les activités liées à la programmation. Ces actes consistent en la prise en compte du contexte socio-économique et démographique des jeunes, leurs besoins, leurs **droits** et exigences, la participation effective dans l'activité, la vision les opportunités qui existent afin d'assurer leur participation, les opportunités pour être des acteurs du changement, des agents du plaidoyer, les bénéficiaires directs ou indirects de l'action et des initiative de la COI, leurs besoin en termes de renforcement des capacités, y compris en leadership, leur implication dans l'organisation des activités sur le terrain, dans des activités d'information, d'éducation et de communication en tant que bénéficiaires ou acteurs, entre autres. Ce sont autant de critères d'un modèle qui permet de s'assurer, de manière efficace, que pour chaque activité, chaque étape, de la programmation, une considération est donnée à la dimension jeune. La matrice servira également d'outil pour l'évaluation de l'effectivité de l'intégration.

Dans la deuxième catégorie de données, on y mettra les différentes **étapes** que comprend la réalisation de l'action de la COI, dès son origine, soit, dès la prise de décision politique de l'initier, jusqu'à la fin du cycle de programmation. Dans cette liste, les étapes suivantes offrent des opportunités aux jeunes d'y contribuer par la réflexion :

1. La prise de décision politique pour mener une action,
2. Les discussions internes à la COI sur la feuille de route pour appliquer la décision.
3. L'exercice préliminaire pour déterminer les ressources requises et l'identification de possibles sources de financement.
4. La mise en marche du processus d'élaboration du document de programme.
5. L'élaboration du document de programme/projet.
6. La mention ou la référence expresse aux jeunes dans toutes les parties du document rédigé et approuvé : contexte et justification, objectifs, stratégies, produits, activités, résultats, cadre institutionnel,
7. La mobilisation des ressources.
8. La stratégie de communication (sensibilisation, éducation information, communication pour le changement)
9. Les activités de plaidoyer.
10. La mise en œuvre des activités.
11. Le suivi et évaluation

Schématiquement, la matrice d'intégration est à deux dimensions, ce qui va permettre de croiser deux catégories **pour des besoins d'analyse**.

À partir de la matrice, il sera possible d'avoir un tableau de bord nous exposant une photographie de la situation de l'intégration de la dimension jeune dans l'action de la COI. Seront ainsi identifiées les zones ou les instances où les jeunes ne sont pas présents, où aucune référence n'est leur est faite. À partir de ce constat, il sera procédé à une analyse pour déterminer s'il y a effectivement une lacune, ou s'il y a une impossibilité pratique ou politique d'intégrer les jeunes dans une étape donnée de programmation. L'analyse permettra d'identifier des zones où l'intégration des jeunes peut être initiée ou renforcée.

La matrice sera utilisée pour non seulement faire le bilan de l'intégration des jeunes et prendre la mesure de leur participation, mais aussi pour modifier, si possible, la stratégie future. La matrice complétée servira ainsi pour les programmes en cours à des fins d'adaptation, sauf pour ceux qui sont en phase terminale et pour lesquels il ne reste plus de possibilité au niveau ressources et temps, permettant la participation des jeunes.

Évidemment, pour les nouvelles interventions de la COI, l'ensemble de la matrice sera utilisé. Dans un premier temps, il est proposé d'identifier un nombre restreint d'enjeux dans lesquels la participation des jeunes dans de la mise en œuvre de l'action de la COI aura la valeur ajoutée la plus significative possible, avec l'effet de démonstration qu'une telle démarche entraîne, remplissant une fonction utile dans l'élaboration des politiques fondées sur des données probantes.

Sur le plan organisationnel

La COI, en tant qu'entité régionale est appelée à réadapter son action afin d'offrir des réponses adéquates aux défis que représente la génération jeune de l'Océan Indien. Une architecture apte à répondre aux aspirations des jeunes, à leur ambition d'avoir des opportunités pour participer aux réponses aux enjeux de développement dans la région, c'est ce qui est proposé par la COI en annexe. Elle repose sur les possibilités de la COI, en tant qu'organisme promouvant la coopération régionale autour des priorités communes des pays, de faciliter la collaboration entre États Membres et partenaires. Les changements clés interviendront à la COI dont les structures et leur format seront déterminés dans des documents annexes, sur proposition du Secrétariat Général à l'approbation des États membres.

Des aménagements seront apportés aux divers programmes et projets en cours à la COI afin d'assurer que des allocations budgétaires adéquates y soient inscrites afin de réaliser la cadre d'intégration de la jeunesse. Dans les programmes à venir, une attention particulière sera accordée non seulement à l'intégration de la dimension jeune, mais aussi à l'allocation d'un budget approprié pour réaliser les activités participant à sa concrétisation.

Un exercice de mobilisation des ressources sera entrepris pour soutenir la mise en œuvre des stratégies du présent cadre d'intégration de la jeunesse, y compris celle portant sur l'Observatoire des droits des jeunes. Un cadre de mobilisation des ressources permettra de développer et d'exploiter les possibilités de partenariat avec d'autres agences de développement actives dans le secteur de la jeunesse dans la région. Ces partenariats sont décrits dans la stratégie suivante.

STRATEGIE 2 : Recherche et Développement, l'Observatoire des droits des jeunes

« L'analyse de la situation des enfants et des jeunes (0 à 30 ans) dans toutes les dimensions est indispensable afin d'aider les décideurs et ses partenaires dans l'évaluation des activités en cours et la planification des actions à venir qui ambitionnent l'amélioration des conditions de vie de ces groupes »

C'est ce qu'écrit le directeur de l'Institut National de la Statistique (INSTAT) dans l'introduction du rapport sur le troisième recensement général de la population et de l'habitation (RGPH- 3) de Madagascar (octobre 2021).

La présente stratégie consiste à contribuer à la production des données de qualité pour la région qui reflètent le statut du développement de la jeunesse, sa participation dans les questions d'intérêt national et régional, et qui permettent l'élaboration de politiques basées sur des preuves. Il en résultera une amélioration tant dans la mise en œuvre que l'évaluation des résultats des programmes du développement de la jeunesse au niveau des États membres de la COI. Plusieurs États membres ont développé des indicateurs nationaux sur les droits des jeunes. A Madagascar, par exemple, des études sont menées afin de « *produire des analyses détaillées sur la situation socioéconomique et démographique des enfants et jeunes à Madagascar, en utilisant des indicateurs ainsi que les données du troisième recensement* » (Rapport RGPH- 3, octobre 2021).

Pour contribuer aux efforts déjà initiés à l'échelon national et en s'appuyant sur l'expérience de la COI dans l'opérationnalisation de l'Observatoire pour la promotion et la protection des droits des enfants (ODEROI), le présent cadre établit une institution similaire en stratégie : l'Observatoire des droits des enfants et des jeunes. Cette institution vise l'utilisation systématique des données et analyses pour faire en sorte que les investissements accrus dans les programmes portant sur des droits des enfants et des jeunes contribuent à améliorer la qualité de la vie, à réaliser le développement durable. Cette stratégie contribuera aussi aux efforts déployés dans région pour promouvoir l'égalité des genres et donner aux jeunes les moyens d'exercer leurs droits, de participer à la vie régionale, de vivre à l'abri de la discrimination et de la violence. La dimension genre sera un thème transversal dans la mise en œuvre de la présente stratégie.

L'essence même de la présente stratégie sur la mise sur pied d'un Observatoire consiste à contribuer au renforcement des capacités de la plateforme des jeunes dont l'objectif est d'offrir aux jeunes des opportunités de participation dans les enjeux régionaux et aux objectif de développement de leurs pays respectifs, aide à l'élaboration des politiques régionales et nationales de développement qui prennent systématiquement en compte la question des droits des enfants et des jeunes et intègrent les normes internationales de ces droits de même que les recommandations formulées lors des conférences, colloques et autres rencontres au niveau international et régional.

Il est donc attendu, de cette stratégie, une disponibilité accrue des données sur les droits des enfants et des jeunes dans le sens le plus large possible, soit, incluant le droit de participer aux décisions prises au niveau régional, sur les enjeux concernant la gestion des biens communs régionaux.

Afin d'appuyer les stratégies visant à influencer la prise de décisions aux niveaux local, national et régional, l'Observatoire va s'ouvrir sur une base de données la plus vaste possible capable de fournir une information à jour sur tous les aspects concernant enfants et les jeunes qui sont pertinents pour des besoins de la mise en œuvre du cadre d'intégration de la jeunesse à la COI.

En misant sur une base de données régulièrement mise à jour, notamment sur la reconnaissance et la participation des jeunes, comme décrites dans le présent document, l'Observatoire rendra plus efficace tout programme en appui aux stratégies de plaidoyer s'articulant, entre autres, autour des activités du dialogue, d'information, d'éducation et de communication.

La base de données du précédent observatoire appuyé par la COI se limitait aux indicateurs liés plus spécifiquement aux droits des enfants. En élargissant le rayonnement thématique de l'ancien Observatoire, nous faisons la place pour inclure également les données relatives aux droits des jeunes. Nous considérons que ces deux groupes cibles font partie des priorités et préoccupations des pays de l'Indianocéanie, et qu'ils méritent tout aussi bien une attention particulière pour des raisons exposées précédemment.

La base de données permettra de stocker des données non seulement quantitatives sur les indicateurs de référence, mais va s'élargir, pour inventorier, de façon structurée les actions entreprises à l'échelon régional et national, les politiques, les structures et services existants concernant les enfants et les jeunes. Elle va répertorier les efforts des gouvernements, ceux déployés par les ONG, le secteur privé et les bailleurs de fond. L'efficacité de l'Observatoire dépendra du rapport avec les producteurs et d'utilisateurs existants de données qu'il va falloir établir et leur engagement à mettre en commun et partager les informations susceptibles de provoquer des changements et de nouvelles orientations aux programmes et politiques concernant les jeunes.

L'outil informatique approprié sera mis à contribution afin de permettre à l'équipe de l'Observatoire et aux partenaires de gérer les quantités de contenus de la base de données.

La base de données servira de tableau de bord régional pour le suivi des indicateurs relatifs aux enfants et aux jeunes qui méritent une attention particulière. Sera également incluse, la situation affichant les mesures entreprises au niveau national et régional pour faire face aux enjeux et minimiser les risques. Un tel tableau, bien que synoptique, sert un objectif d'appui et de suivi à ceux qui participent à des processus décisionnels qui influencent le développement de la région.

Les données seront collectées sur les ressources organisationnelles, matérielles et humaines et le savoir-faire disponible dans la région de l'Indianocéanie ainsi que les leçons apprises, les bonnes pratiques, les expériences des pays en matière des droits des enfants et des jeunes.

L'Observatoire procédera à un stockage des données sur les ONG de la région sur leurs aires et modes d'actions, zones d'intervention et les possibilités de collaboration avec des institutions dans d'autres États Membres, y compris d'autres ONG de la région. À moyen terme, cette initiative ouvrira la voie sur la centralisation des informations quantitatives et qualitatives sur les ONG. La base de données jouera le rôle de catalyseur et de plateforme pour l'expression de solidarité entre les îles en ouvrant des opportunités de collaboration indianocéanique.

L'Observatoire sera un lieu de stockage régional de données produites par des structures de référence nationales. Son mode d'opération consistera essentiellement à la collecte, à partir des sources primaires, des données relatives aux droits des enfants et des jeunes susceptibles d'influer sur le processus décisionnel au niveau des États Membres.

L'Observatoire procédera constamment à l'évaluation des indicateurs sociaux relatifs à l'exercice des droits des enfants et des jeunes. Il tiendra compte de la disparité technique des appareils statistiques et autres structures de production de données et comblera les lacunes par des enquêtes et études complémentaires. Aussi, en cas d'indisponibilité des données à partir des recensements, l'Observatoire aura recours à des sources alternatives telles les enquêtes sur les ménages, et celles de référence en matière d'indicateurs économiques et sociaux.

La fonction de collecte à partir de sources primaires, sera appuyée par des opérations de nouvelle collecte, de recherche et d'analyse pour compléter les données existantes, contribuant ainsi à approfondir la connaissance des défis et enjeux régionaux. L'Observatoire mènera des études sur des sujets présentant un intérêt programmatique et répondant à un besoin d'information sur le cadre d'intégration et les orientations stratégiques en faveur des jeunes.

La documentation des leçons apprises, des initiatives innovantes et les expériences à partager feront également partie des activités de l'Observatoire afin de compléter les données collectées au sein de la base de données. Il est aussi prévu l'organisation des recherches pour compléter les données primaires obtenues auprès des sources formelles et sur des thèmes peu exploités par celles-ci. Ces thèmes seront déterminés sur la base des priorités définies par la plateforme des jeunes y compris, les forums nationaux des jeunes.

L'exigence de fiabilité des informations diffusées par l'Observatoire demande qu'un système de gestion de la base de données soit mis en place afin de permettre une mise à jour régulière des indicateurs stockés. Cette tâche nécessitera le renforcement des liens entre l'Observatoire et les bureaux statistiques des États Membres et autres structures de référence productrices de données. La collaboration attendue de ces structures doit être formalisée au lancement de l'Observatoire afin d'établir concrètement les mécanismes pour l'envoi des données à l'Observatoire qui proposera d'établir des conventions avec les bureaux nationaux de la statistique et renforcera leurs capacités, si nécessaire.

La collecte de nouvelles données sur les enfants et des jeunes, les études, les enquêtes ponctuelles et autres recherches complémentaires permettront non seulement de mettre des données qui ne sont pas encore produites par les structures de référence, à la disposition des utilisateurs, mais serviront à la fonction de mise à jour de la base de données. Peuvent aussi servir à cette fonction de mise à jour, les présentations lors des colloques et conférences, les thèses et mémoires, si possible en un maximum de texte intégral, sur les différentes problématiques intéressant la région.

L'Observatoire offrira un cadre pour orienter le développement des indicateurs en faveur de l'autonomisation des jeunes, traduisant le désir de relever les défis liés à la disponibilité de données fiables et harmonisées dans la région. En répondant aux demandes de données, il permet en particulier de concentrer les efforts sur les orientations stratégiques et les instruments de mise en

œuvre appropriés pour améliorer la planification, le financement, la gestion et la coordination des activités régionales en faveur des jeunes.

L'accessibilité aux données est un élément clé à la réalisation des objectifs pour promouvoir l'épanouissement des jeunes. Elle constitue un important levier aux activités de plaidoyer et de concertation sur les mesures à prendre à l'égard des indicateurs, nécessitant l'attention particulière des programmes. Elle appuie toute stratégie qui vise à renforcer la maîtrise par les pays de l'intégration dans les politiques nationales, les cadres nationaux de développement et de dépense, et les cadres juridiques, la problématique relative aux questions de genre, d'équité, de l'égalité, l'inclusion sociale, la participation des jeunes dans les enjeux régionaux.

L'Observatoire va rendre l'accès aux données et analyses à un plus grand nombre d'acteurs de développement, surtout ceux engagés dans le plaidoyer ou dans la prise de décision, qui trouveront dans les activités de l'Observatoire un appui à leur mandat. L'accessibilité de l'information permettra à la société civile de renforcer ses systèmes de plaidoyer. Elle fait partie des initiatives visant au renforcement des capacités en matière de sensibilisation et de pression auprès des institutions publiques concernées, et des principaux acteurs disposant de l'autorité et du pouvoir de décision nécessaires pour s'acquitter de leurs obligations et de leurs responsabilités vis-à-vis des jeunes.

Les données et analyses seront aussi accessibles à des groupes cibles précis, en appui à leur mandat qui porte sur les questions relatives aux enfants et aux jeunes dans les mécanismes de protection des droits de l'homme. L'accessibilité est aussi étendue aux associations qui militent pour l'action et la participation active de groupes de jeunes et autres organisations intéressées représentant les populations marginalisées ou exclues.

L'accessibilité sera facilitée par l'ouverture d'une page web car il est nécessaire de faciliter le suivi des indicateurs concernant les jeunes et d'afficher les données et analyses mises à jour par l'Observatoire sur un site Internet. Toutes les informations (bases de données et travaux de recherche) seront stockées sur le web et accessibles par tous. L'avantage de l'utilisation de la base de données postée sur le web est aussi la possibilité de pouvoir être accédées par plusieurs utilisateurs simultanément.

Le site sera relié aux sites web nationaux, régionaux et internationaux sur les initiatives et données relatives en matière des droits des enfants et des jeunes.

Un bulletin, type « *Rights Watch* », est une manière rapide et efficace susceptible de répondre aux exigences d'un système d'alerte sur les indicateurs qui méritent une attention urgente. L'outil repose sur une base de données qui devrait être dynamique et accessible. Bimestriel de la COI ou de l'Observatoire, cette publication va contenir les indicateurs clés en matière des droits des enfants et des jeunes. Il agira aussi comme porte-voix des initiatives d'intégration de coopération régionale et va inclure des articles, une chronique des événements et des interventions en faveur des enfants et des jeunes menées par les autorités nationales ou d'autres entités. L'Observatoire encouragera les contributions volontaires des institutions et individus au bulletin dans le domaine des droits des enfants et des jeunes dans un esprit de promotion de la collaboration Sud-Sud, le tout dans une perspective de l'amélioration des conditions de vie des populations de l'Indianocéanie.

L'ouverture en ligne d'un groupe de discussion est aussi prévue pour aller au-delà de la simple liste des indicateurs et initier des échanges sur l'analyse des données et sur les interventions faites au niveau des pays et de la région.

Le système de gestion de bases de données en tant qu'ensemble de services sera défini afin de permettre l'accès aux données de façon simple à de multiples utilisateurs. Ce sera une gestion participative faisant intervenir les utilisateurs qui sont à la fois les producteurs de données.

Une base de données en tant qu'outil en ligne suppose le renforcement du réseau de pourvoyeurs de données, d'où l'établissement des liens formels entre l'Observatoire et les structures de référence et autres sources de données. L'Observatoire rendra le contenu de la base de données dynamique afin que son actualisation puisse se faire conjointement par l'Observatoire et les autres partenaires du réseau, qui disposeront d'un compte utilisateur leur permettant de compléter ou de modifier directement en ligne les données les concernant.

Il sera nécessaire de développer une stratégie de renforcement des liens avec les membres du réseau, et les producteurs de données pour un appui plus efficace, même au niveau des analyses en tant qu'exercice pour essayer de comprendre le problème qu'illustre l'indicateur, et les diverses causes et effets qui sont impliqués. Cet appui sera d'autant plus utile dans l'accomplissement des tâches de mise à jour confiées à l'Observatoire car ces analyses ne retiendront leur pertinence que lorsqu'elles seront fréquemment revisitées. L'analyse se fera ainsi de manière plus participative. La concertation en ligne avec les partenaires et autres utilisateurs permet de saisir les vrais enjeux autour des problématiques, contribuant à la prise de décisions appropriées pour faire une différence dans la vie des enfants et des jeunes.

La mise en ligne du contenu de la base de données lui donnera un nouveau dynamisme car il suivra l'actualité des partenaires et se mettra à jour en permanence.

Les données et analyses seront aussi mises à la disposition des chercheurs, avec lesquels l'Observatoire maintiendra un partenariat. Par ailleurs, l'Observatoire rendra les conditions d'utilisation de ses ressources souples aux partenaires prenant part à des projets ou des travaux de recherche associés à la COI.

L'Observatoire va servir de centre de service à l'UJ et aux projets régionaux qui prévoient des opérations de collecte et d'analyse des données à des fins de programmation ou de mise en œuvre des stratégies en réponse aux enjeux régionaux qui intègrent la dimension jeune. Cet appui aux activités régionales des autres agences de développement ou d'autres bailleurs aura le double mérite de renforcer la synergie entre diverses initiatives de développement, autres que celles de la COI, en entraînant l'harmonisation des stratégies par le biais de l'utilisation des mêmes données, tout en permettant à l'Observatoire de mobiliser des ressources dans une logique de pérennisation.

Aussi les recherches entreprises pourront enrichir la base de données et devenir disponibles aux partenaires et autres bailleurs à des fins d'élaboration de nouveaux programmes.

Les analyses faites ou supervisées par l'équipe de l'Observatoire adopteront l'approche basée sur les droits humains, y compris le droit à un environnement favorisant la protection des droits des enfants

et des jeunes ainsi que l'égalité des genres. Elles tiendront compte des principaux problèmes dans la réalisation de ces droits, leurs causes et des rôles des obligataires et de leur capacité à assurer la réalisation des tels droits, l'impact sur les problèmes répertoriés, et les capacités à y répondre. D'autres analyses, notamment les perspectives de réforme législative ou des politiques en faveur des enfants et jeunes, l'évaluation des stratégies de communication pour le développement, de plaidoyer, et l'analyse des budgets dans les secteurs sociaux, pourront également être entreprises.

L'Observatoire encouragera les jeunes chercheurs et étudiants en sciences sociales à porter leur sujet de mémoire ou de thèses sur les questions liées à l'exercice des droits humains, et plus particulièrement sur les droits des enfants et des jeunes.

STRATÉGIE 3 : Des partenariats stratégiques

Pour réaliser ce cadre d'intégration de la jeunesse, la COI pourrait établir des partenariats avec les institutions présentes dans la région qui appuient déjà des stratégies en faveur des jeunes dans divers secteurs du développement, conformément aux procédures admises à la COI. Le partenariat envisagé sera construit avec notamment les organismes internationaux et les organisations de la société civile de la région, les agences du système des Nations unies et autres organismes internationaux

Pluralité des thématiques

La stratégie de développement du partenariat élargira les partenariats existants et forgera de nouvelles relations pour élargir l'accès à l'expertise des partenaires du développement. La COI reconnaît ainsi l'importance d'établir des partenariats diversifiés afin d'obtenir des résultats tangibles et des changements réels en faveur des jeunes dans plusieurs domaines. La diversité des thématiques guidera le choix des partenaires qui seront invités à se joindre à la présente initiative régionale

Les partenariats établis dans le cadre de l'intégration de la jeunesse à la COI facilitera l'utilisation et l'échange de programmes de meilleures pratiques et ainsi bénéficier d'une interaction effective avec d'autres programmes ayant la même philosophie que celui qui est ici proposé

Secteur privé

Le présent cadre d'intégration de la jeunesse, par le biais de l'Observatoire, dressera un inventaire des entreprises ayant une couverture régionale en appui à des initiatives de mobilisation des ressources des partenaires. En répertoriant sur son site les plans et politiques du secteur privé en matière de responsabilité sociale dans la sous-région, cela favorisera la mise en place ou la consolidation des partenariats stratégiques. Dans cette même optique, le site, géré par l'Observatoire, hébergera le profil des entités qui œuvrent dans le domaine de la protection des droits des enfants et des jeunes. Cette initiative permettra l'élargissement des alliances avec les organisations de la société civile nationales, régionales et mêmes internationales.

Chacune des organisations présentes au niveau régional a son propre mandat, ses compétences, son public cible. Mais il existe un potentiel de mise en commun de tous ces efforts au niveau de ces entités individuelles dans la philosophie du présent cadre d'intégration de la jeunesse à la COI, afin d'amener les diverses organisations à travailler ensemble dans le sens de la coopération régionale en faveur des jeunes de l'Indianocéanie.

Les ONG

La mise en place ou la consolidation des partenariats stratégiques souligne le rôle déterminant que peuvent jouer les ONG aux niveaux national et régional. Celles-ci peuvent accroître leur participation à tous les volets de la coopération, de l'assistance technique aux échanges culturels, de l'appui en cas de crise au développement de la recherche. L'Observatoire, par la mise en ligne des données sur les ONG de la région va favoriser la création des réseaux et faciliter grâce à sa base de données la recherche de partenariat avec d'autres entités. La participation de la société civile y compris d'un grand nombre d'ONG représentant des intérêts divers aide au plaidoyer, créant ainsi des conditions

optimales pour un soutien politique. Elle permet la mise en place de coalitions autour d'un thème favorisant ainsi le consensus pour un cadre d'intégration ou une action en faveur des droits des enfants et des jeunes.

STRATÉGIE 4 : Le plaidoyer

Le plaidoyer est nécessaire pour que les décideurs qui contrôlent l'affectation des ressources comprennent la pertinence du soutien aux droits des enfants et des jeunes. La région comprend une population relativement jeune, source de défis, mais aussi source d'opportunités. C'est la raison pour laquelle le présent cadre d'intégration de la jeunesse s'ouvre sur cette population afin que ce potentiel porteur d'espoir puisse s'épanouir et non devenir un tremplin pour la déstabilisation sous quelque forme que ce soit. Ainsi peut se formuler la justification de cette stratégie qui comprendra des activités de plaidoyer auprès des décideurs politiques régionaux afin de promouvoir des interventions en faveur des jeunes, et de poursuivre l'investissement dans la jeunesse.

Le présent cadre d'intégration de la jeunesse prévoit un soutien constant au plaidoyer auprès des gouvernements et la société civile afin de renforcer leur appui à la reconnaissance des jeunes en tant qu'acteur de changement. Dans cette optique, il favorisera les initiatives en matière de sensibilisation auprès des institutions publiques concernées, les universités, le personnel travaillant dans le domaine social, les secteurs de éducation, la santé, la formation et l'insertion professionnelle, et des principaux acteurs disposant de l'autorité et du pouvoir de décision nécessaires pour pouvoir s'acquitter de leurs obligations et de leurs responsabilités, d'incorporer les questions relatives aux jeunes dans les mécanismes de protection sociale et des politiques et programmes de développement. Dans la même foulée, et dans le but de renforcer les mécanismes participatifs, ce cadre favorisera les initiatives pour une mobilisation axée sur l'action et la participation active de groupes de jeunes et d'organisations intéressées représentant ceux des groupes à risques.

En appui aux programmes pour des jeunes, la COI apportera un élément dynamique à l'exercice de plaidoyer en soutenant l'introduction de nouvelles stratégies et leur acceptation à la fois aux niveaux national et régional. Au cours de l'élaboration de nouveaux projets régionaux, il sera nécessaire de tenir compte de l'utilisation qui en sera faite dans le cadre du plaidoyer pour faire reconnaître, auprès des décideurs, le soft power que représente la jeunesse.

Les plateformes et forums nationaux qui seront mis en place poursuivront la sensibilisation et la concertation avec les partenaires sur les stratégies destinées à favoriser l'autonomisation des jeunes. Elles disposeront des outils nécessaires leur permettant d'œuvrer aux côtés d'agents potentiels de changement dans les États, les responsables communautaires et religieux qui connaissent bien les communautés locales et possèdent la légitimité voulue pour plaider en faveur d'un changement endogène en respectant la diversité des cultures.

Le pouvoir du plaidoyer se trouvant rehaussé lorsque les forces autres que celles de l'État, soutiennent, ou sont sensibles aux questions de droits, il est demandé au projet de jouer un rôle dans la mise en place ou le renforcement des partenariats grâce à une meilleure circulation d'informations non seulement sur les enjeux, mais aussi sur les possibilités de coopération. Les données et analyses produites par l'Observatoire serviront d'appui aux programmes d'intervention en favorisant l'établissement de partenariats bilatéraux et multilatéraux avec des groupes de parlementaires, des organisations de la société civile, des groupes religieux et confessionnels, des organisations intergouvernementales, des partenaires au sein du système des Nations unies, des universités et des

partenaires de recherche, des médias, ainsi que des partenaires non traditionnels, notamment le secteur privé. Ces partenariats stratégiques permettront de coordonner et de mobiliser l'appui nécessaire à la mise en œuvre des priorités nationales et régionales.

Le présent cadre d'intégration de la jeunesse va contribuer au plaidoyer pour la promotion de la solidarité entre les États Membres et la coopération régionale. Cet objectif repose sur le constat de l'hétérogénéité du développement humain au niveau de la région chez certains groupes de population. Quelle qu'en soit la cause, cette situation ne peut laisser insensible les autres pays le plus avancés, les mieux armés face aux crises et à même de relever les défis d'origine structurelle ou conjoncturelle. Dans cette perspective, le présent cadre d'intégration de la jeunesse à la COI, vise à contribuer à et promouvoir la cause des jeunes, quel que soit leur situation, leur offrant des opportunités à faire valoir leur potentiel d'être des agents du développement. C'est dans ce sens qu'il octroie une place importante au plaidoyer qui doit être mené afin de parvenir à une meilleure reconnaissance des jeunes en les faisant participer dans la prise des décisions dans le règlement des enjeux nationaux et régionaux.

Le plaidoyer se fera aussi pour que des services de qualité soient accessibles et abordables et que les jeunes soient informés de leurs droits et aient les moyens de négocier l'usage de ces services ; qu'ils disposent et puissent utiliser les mécanismes de recours et de réparation en cas de violation de ces droits, et qu'ils puissent prendre des décisions concernant leurs choix de santé, d'éducation, de formation professionnelle, de travail et de vie.

Dans les États membres, et au niveau régional, des agences des Nations Unies disposent de programmes en faveur des jeunes. Ces agences peuvent apporter un appui selon leur mandat, à la mise sur pied, l'opérationnalisation et l'évolution de la plateforme qui est mise en place dans la cadre du présent programme. Ces institutions seront invitées à collaborer au plaidoyer en faveur de la reconnaissance des jeunes auprès des DG politiques, au sein de leurs programmes respectifs : le PNUD en matière de politique et développement économique, l'UNFPA pour la population, développement et santé de la reproduction des jeunes, l'OIT pour le travail et l'emploi des jeunes, la FAO concernant les jeunes et agriculture, l'ONUDI pour l'entrepreneuriat et l'industrie, l'UNICEF et son programme des jeunes, entre autres. Ces agences seront des partenaires clés de la présente politique. Le Commonwealth Secrétariat qui a mis sur pied dans d'autres régions des plateformes similaires des jeunes, notamment dans le Pacifique, pourra également être intéressé à participer.

Ce cadre d'intégration de la jeunesse à la COI repose sur la proposition selon laquelle les études, recherches et analyses des données recueillies, si elles sont effectivement communiquées, peuvent être utilisées de manière stratégique pour renforcer les messages de plaidoyer. Elle œuvrera, par le biais des plateformes nationales, afin que le plaidoyer et le dialogue politique soient effectivement renforcés, que la participation des jeunes dans la prise des décisions leur concernant soient effective, que des partenariats se mettent en place pour la promotion des droits ; que le partage d'informations permette le renforcement des capacités ; que s'établisse ou se renforce la solidarité entre les États Membres de la COI.

Le cadre d'intégration de la jeunesse à la COI, par le biais de l'Observatoire, en tant que centre de collecte et d'analyse de données, servira de service conseil et de forum pour le dialogue entre les

partenaires afin de promouvoir la plateforme des jeunes de l'Indianocéanie. De plus grâce aux données sur la situation des jeunes et des enfants, ce cadre favorisera le plaidoyer pour une solidarité accrue entre les États membres de la COI, ceci, afin de pallier l'injustice, réduire les disparités et assurer que les couches les plus vulnérables puissent bénéficier des actions de développement. Le plaidoyer contribuera à consolider la culture de solidarité entre les îles. Il prévoit des activités également auprès du secteur privé, en incluant dans sa base de données les entreprises ayant défini des programmes de partenariat avec le secteur associatif.

STRATEGIE 5 : Renforcement des capacités

En raison des contraintes de capacités, les jeunes ne sont pas au même niveau pour participer pleinement dans les processus de négociations au niveau national. La COI veut, par le biais du présent cadre d'intégration de la jeunesse, appuyer les jeunes à gérer efficacement leurs négociations, leur participation effective et leur positionnement dans les débats sur des questions régionales.

L'appui apporté au développement et renforcement des capacités, y compris, au renforcement des institutions nationales pour mener à bien les politiques et stratégies nationales, est un élément essentiel. Comme mentionné au titre de la Stratégie 1, les activités contribueront à formaliser le renforcement de la capacité institutionnelle de la COI afin de permettre à ses cadres d'intégrer la dimension jeune dans les problématiques régionales (voir Stratégie 1).

Le cadre d'intégration de la jeunesse contribuera aussi à renforcer les capacités nationales afin de créer des partenariats permettant de mobiliser l'appui et des ressources complémentaires en faveur des jeunes.

Un réseau de jeunes participants dans la collecte des données sur les jeunes au niveau national est géré au niveau de l'Observatoire qui est mis en place dans la mise en œuvre de ce cadre d'intégration de la jeunesse. Il comprendra tout jeune intéressé à participer dans la collecte et le traitement des données. Un appel à expression d'intérêt sera lancé aux jeunes chercheurs, statisticiens, informaticiens ou des étudiants en sciences sociales, des étudiants des centres de formation et des universités des États membres, qui souhaitent participer à la gestion des données quantitatives et qualitatives servant à guider l'orientation des politiques en faveur des jeunes. Les membres du réseau qui seront appelés à participer aux activités de collecte sur le terrain et l'analyse, bénéficieront d'une formation organisée par l'Observatoire.

Cette dernière servira de service conseil et de forum pour le dialogue, l'amélioration des capacités et l'échange des connaissances au sein de la COI. L'objectif est de contribuer à renforcer les capacités professionnelles des États membres à traiter des questions des jeunes dans le cadre du dialogue Sud-Sud et de l'intégration régionale autour du transfert des connaissances. Les capacités des décideurs et des institutions en intégration régionale seront donc renforcées.

La COI, par le renforcement des capacités que se propose de mener ce cadre d'intégration de la jeunesse, va appuyer les initiatives exprimant la solidarité en appuyant les entités qui y participent et en donnant aux pays les moyens d'instaurer des partenariats multisectoriels entre les pouvoirs publics, les institutions régionales, les parlementaires, les universités, les organisations de la société civile, les donateurs, les médias et le secteur privé.

STRATEGIE 6 : Un mécanisme pour le partage d'informations entre les pays de la région et avec d'autres régions.

Le présent cadre d'intégration de la jeunesse à la COI jouera un rôle catalyseur pour revitaliser et créer de nouveaux modèles de partenariat innovants et des plateformes de collaboration renforcées, afin de promouvoir le partage des connaissances entre pairs pour une mise en réseau plus efficace des jeunes aux niveaux international, régional, national et communautaire. Il contribuera à la circulation et le partage de l'information entre les acteurs de développement de la région surtout en matière de droits des enfants et jeunes afin de faire progresser la connaissance parmi tous les partenaires et parties prenantes. Il servira de relais d'information autour des initiatives régionales, continentales et internationales.

La base de données établie intégrera les ressources et capacités disponibles dans la région, les compétences techniques et services avec lesquels une collaboration est possible. La connaissance de l'existence de telles ressources étant la condition première de leur utilisation, il est important que la base de données qui est ici proposée soit en mesure de les répertorier et les diffuser aux pays qui en ont besoin. La sous-région dispose d'une source de compétences utiles à faire progresser les droits des enfants et des jeunes sur l'agenda du développement. L'exemple de la Meck illustre les possibilités de partage. La Meck, mutuelle d'épargne et de crédit aux Comores, dispose de plusieurs années d'expérience dans l'insertion économique et professionnelle des jeunes. Cette expertise est peu connue des autres îles de la région alors qu'elle pourrait bien faciliter la mise en œuvre d'initiatives ailleurs qu'à Moroni.

Le partage de connaissances peut aussi prendre la forme de la mise en ligne des ressources bibliographiques, des manuels, des outils de gestion, des modules de formation, et autres outils pour l'élaboration et la mise en œuvre des programmes et politiques pour le développement.

L'Observatoire œuvrera à l'atteinte d'une ambition plus grande : celle d'être un réservoir de données et en même temps, une plateforme pour des échanges d'expériences et des leçons apprises sur la dimension et l'approche droit des programmes et politiques en cours dans la région, y compris les stratégies portant sur la sécurité, la réduction de la pauvreté, la fragilité des états, la vulnérabilité climatique, le VIH /sida, l'environnement, les groupes vulnérables, les crises politiques et humanitaires, la scolarisation des jeunes, les politiques éducatives, les politiques de santé, etc.

La constitution d'un réseau de discussions (Facebook/Twitter) d'experts va promouvoir plus de flexibilité au niveau des échanges et établira un environnement favorable au transfert de connaissances. Les plateformes nationales mises en place dans le cadre du présent projet bénéficieront, en accédant au blog, d'informations utiles à l'accomplissement de leur mandat.

Le présent cadre d'intégration de la jeunesse contribuera à la mise en œuvre d'une action qui permettra d'inclure des collections autour des thèmes spécifiques dans un référentiel indexé, de manière à faciliter l'utilisation même à ceux qui ont très peu de connaissances en informatique. Elle appuiera la création et la production de matériels d'information et de communication tels que des vidéos et des films, la recherche-action, les méthodologies innovantes de communication sociale et

les TIC, pour les jeunes qui deviendront à leur tour des contributeurs réguliers fournissant des apports de développement de contenu autour des initiatives de la jeunesse de l'océan Indien.

Annexe 1 – Structure organisationnelle pour l'intégration de la jeunesse à la COI

Le cadre d'intégration de la jeunesse à la COI va regrouper un grand nombre d'activités et réunira diverses parties prenantes. Pour réaliser les objectifs fixés, il mettra en place une structure de gouvernance, autour de la COI, et adoptera un mode de gestion basé sur les résultats. La manière dont ce cadre est structuré au niveau interne suivrait une logique en termes d'efficacité et de performance. Elle disposera donc d'objectifs et d'indicateurs clairs pour mesurer l'impact de son travail.

Les structures proposées dans ce cadre d'intégration de la jeunesse sont les suivantes :

1. Comité de Pilotage

Un Comité de Pilotage (CP) sera mis sur pied pour l'ensemble de la mise en œuvre des stratégies prévues au titre de ce cadre d'intégration de la jeunesse, y compris l'Observatoire. Il jouera un rôle technique et de supervision. Il est établi pour guider l'UJ dans sa mission de mise en œuvre du cadre d'intégration de la jeunesse de la COI. Ce comité verra une importante représentation et participation de jeunes professionnels.

Il est proposé que le Comité de Pilotage réunisse la COI et les partenaires du programme. Le CP réunira aussi les points focaux des pays et un représentant des plateformes nationales ainsi que le coordonnateur de l'Observatoire.

Les termes de référence du CP seront élaborés avant le démarrage de la mise en œuvre du cadre d'intégration de la jeunesse. Le CP se réunit une ou deux fois l'an selon les besoins.

Le Comité de Pilotage est constitué du Secrétaire Général de la COI, les partenaires du cadre d'intégration de la jeunesse, y compris ceux de l'Observatoire ; les agences du système des Nations unies ; les points focaux nationaux ; l'Unité Jeunesse, le directeur de l'Observatoire. Le CP va servir de cadre de concertation, de coordination et de décision afin d'approuver le plan d'action et le budget ; de contribuer à la mobilisation des ressources, de garantir le suivi et l'évaluation des activités du projet. Le CP se réunira une ou deux fois dans l'année sous la présidence de la COI ou d'un autre partenaire sur une base tournante.

Le CP aura pour tâche de définir et valider l'orientation stratégique, le plan d'action annuel, le plan de gestion ; et suivre la mise en œuvre de tout plan d'action annuel régional et national élaboré dans le cadre du projet. Le CP est constitué des membres de l'UJ et des techniciens représentant les bureaux de la statistique secteur jeune (pour leurs apports aux travaux de l'Observatoire) et autres professionnels liés aux questions de la jeunesse.

Le Comité de Pilotage est institué par le Conseil des Ministres avec pour mandat d'établir, de suivre les décisions du Conseil sur les priorités et les résultats attendus de l'UJ, et sur la répartition des moyens budgétaires disponibles, les programmes de formation du réseau des jeunes et le suivi de leur mise en œuvre par l'UJ.

Observateurs : les États Membres peuvent envoyer des représentants aux réunions du Comité de Pilotage.

La méthode de travail privilégiée : il est prévu d'organiser une réunion virtuelle chaque trimestre et une réunion en présentiel annuelle.

2. Forum des jeunes

Outre l'organisation interne de la COI qui connaîtra des aménagements, une structure décentralisée est prévue afin d'assurer la participation et la représentation des jeunes des États Membres. Le forum des jeunes regroupant ceux qui veulent saisir l'opportunité de s'associer à la mise en œuvre du cadre d'intégration de la jeunesse de la COI, est mis en place au niveau de chaque État Membre. Un appel à expression d'intérêt sera lancé dans chaque État Membre aux associations des jeunes qui, avec le conseil national de la jeunesse va constituer le forum national. L'idée ici, c'est d'étendre la participation à tous les jeunes, autre que ceux des conseils nationaux.

Les activités du forum seront appuyées dans le cadre du présent cadre d'intégration de la jeunesse sur le plan technique mais aussi financièrement. Le représentant de chaque forum national de jeunes siègera en permanence à l'Unité Jeunesse de la COI. Les membres des forums bénéficieront d'une formation en leadership et sur les thématiques qui les intéressent, la protection de l'environnement et le climat, la bonne gouvernance, l'entrepreneuriat, les nouvelles technologies de l'information la communication et le plaidoyer.

3. Réseaux thématiques des jeunes

Des réseaux thématiques seront établis dans ce cadre, focalisés sur les domaines d'interventions de la COI. Les réseaux régionaux thématiques des jeunes des États Membres utiliseront la plateforme régionale mis en place par le Secrétariat général de la COI pour partager leurs idées, proposer leurs solutions et tirer parti de leurs capacités. Ainsi, les jeunes membres de chaque réseau joueront un rôle unique, pour qu'ils puissent s'exprimer au niveau régional et international sur chaque thématique pour les préparer à devenir les futurs leaders.

Le réseau évoluera et servira de groupe de réflexion de la jeunesse de la région pour soutenir la prise de décisions, l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et programmes répondant aux divers enjeux associés à la gestion des biens communs régionaux et à la réalisation des ODD.

Les jeunes du réseau seront dotés d'aptitudes à participer dans la mise en œuvre des politiques au niveau national. Ceci va dans le sens d'un appui que la COI peut apporter aux États membres et les structures nationales de jeunesse afin de renforcer leurs propres programmes.

Le réseau des jeunes sera appelé à établir des liens de travail avec d'autres plateformes de jeunes de la région africaine et d'autres régions du monde. Cette stratégie va permettre de créer un réseau

durable qui promeut et facilite le partage des connaissances, la participation des jeunes, la collaboration et l'amitié au sein et entre les États Membres. L'UJ constituée au sein du Secrétariat général de la COI guidera les différents aspects de la participation des jeunes dans les différentes instances.

4. La plateforme

La plateforme est un outil et constitue un espace virtuel d'échanges et de partage entre les jeunes de l'Indianocéanie. Le cadre d'intégration de la jeunesse à la COI repose sur l'importance de renforcer la participation des jeunes comme un préalable afin qu'ils puissent mieux comprendre les rouages de la vie publique dans les processus de prise de décision au niveau régional, et comprendre leur rôle et leurs responsabilités dans les réponses aux enjeux régionaux, dans le processus du développement régional, de la gestion des biens communs, de la sécurité, et du maintien de la stabilité dans l'Indianocéanie.

5. L'Observatoire

L'intégration de la dimension jeune dans l'action de la COI sera aussi assurée par la représentation et la participation des jeunes dans la mise en œuvre des activités de l'Observatoire des droits des jeunes pour la réalisation du cadre d'intégration de la jeunesse de la COI. Des jeunes professionnels statisticiens ou en sciences sociales seront recrutés pour participer aux travaux de collecte, traitement et analyse des données de l'Observatoire et pour interagir avec les membres du réseau des jeunes. Ils participeront aux activités qui seront organisées par l'Observatoire, notamment dans les activités de plaidoyer qui seront entreprises dans le cadre de ce cadre d'intégration.

Etant donné que l'action de la COI comprend une collaboration qui englobe les visions des jeunes, et afin de développer des politiques régionales plus adaptées, il est prévu une participation active des jeunes dans la recherche systématique, organisée de leurs points de vue sur des enjeux régionaux, la manière dont ils les perçoivent, les réponses à apporter. L'Observatoire des jeunes, de par sa responsabilité de recherche et d'étude, aura la possibilité d'approfondir la situation des jeunes en matière de participation. Et éventuellement, la matrice d'intégration pourrait être appelée à évoluer, à se développer davantage, après que les jeunes ont exposé les lacunes qu'ils ont pu déceler au titre de leur participation.

6. L'Unité Jeunesse

Une Unité Jeunesse (UJ) sera mise en place au sein de la COI pour réaliser les objectifs du présent cadre d'intégration de la jeunesse. Elle est constituée d'une équipe de jeunes recrutés par la COI, avec un chargé(e) de programme, et sera épaulée par les services administratifs et financiers du Secrétariat

de la COI, pour mener à bien le processus de planification, d'élaboration, de mise en œuvre des projets et activités. De plus, l'unité aura une fonction d'interface avec les jeunes des États Membres.

Afin de réaliser l'intégration des considérations relatives à la jeunesse en tant que facteur transversal dans tous les programmes de la COI, l'Unité Jeunesse est appelée à interagir avec d'autres unités de programmes de la COI pour s'assurer que les droits des jeunes, leur intérêt en tant que bénéficiaires et participants soient pris en compte dans leurs programmes respectifs. Les différents services et unités au sein de la COI seront appelés à participer pleinement à la mise en œuvre de ce cadre d'intégration de la jeunesse.

L'Unité mettra en œuvre des partenariats pour appuyer la COI dans sa mission pour renforcer la reconnaissance et assurer la participation des jeunes aux activités relatives à la mise en œuvre de ce Cadre d'intégration de la jeunesse, favoriser l'établissement des liens avec les jeunes, établir une communication directe avec le réseau de conseils nationaux des jeunes et les associations de jeunesse. Avec le réseau, l'UJ privilégiera la méthode de travail de réunions virtuelles facilitées par les technologies de l'information.

L'UJ aura pour mandat d'organiser les activités de renforcement des capacités, des compétences des jeunes du Réseau, en leadership, entre autres, dont les jeunes ont besoin pour contribuer à une Indianocéanie durable et inclusive. L'Unité va aussi promouvoir l'esprit d'entreprise et le rapprochement des jeunes leaders de l'Indianocéanie avec les leaders innovants des secteurs privé, civique et public.

L'Unité va enfin développer des programmes afin d'offrir aux jeunes des possibilités interconnectées de développer leurs compétences en matière de leadership. Elle va contribuer à améliorer l'accès à une meilleure éducation, à la recherche et la transformation technologique, et à l'organisation/participation à de événements de jeunesse aux niveaux régional et international.
